

**EXCO SOCODEC**  
SARL au capital de 3.000.000 euros  
Siège social : 51 avenue Françoise Giroud  
21000 DIJON  
R.C.S DIJON B 400 726 048

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le 25 JUIL 2011  
sous le n° A 4236

**PROCES-VERBAL CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF  
DES MODIFICATIONS DES STATUTS SUITE A CESSIIONS DE PARTS SOCIALES**

L'an deux mille onze, le 29 avril, au siège de la société susnommée :

Madame Christel SADOINE, co-gérante,

Après avoir exposé :

1. Qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 20 avril 2011, la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) a cédé les 21.449 parts sociales numérotées de 85.802 à 107.250, qu'elle détenait dans le capital social de la société EXCO SOCODEC, au profit de la société GALLEZOT AUDIT (RCS DIJON B 529 717 316).
2. Qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 20 avril 2011, la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) a cédé la part sociale numérotée 85.801, qu'elle détenait dans le capital social de la société EXCO SOCODEC, au profit de Monsieur Olivier GALLEZOT demeurant 1 allée Guillaume Apollinaire à DIJON (21000).
3. Qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 20 avril 2011, la société VYLAM (RCS DIJON B 509 638 185) a cédé les 7.149 parts sociales numérotées de 78.649 à 85.797, qu'elle détenait dans le capital social de la société EXCO SOCODEC, au profit de la société GALLEZOT AUDIT (RCS DIJON B 529 717 316).
4. Qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 20 avril 2011, la société BRIOT PERROUD EXPERTISE (RCS DIJON B 444 155 659) a cédé les 7.150 parts sociales numérotées de 107.251 à 114.400, qu'elle détenait dans le capital social de la société EXCO SOCODEC, au profit de la société CONSEIL EXPERTISE CSA (RCS DIJON B 509 518 551).
5. Qu'aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2011, les associés sont convenus, sous la condition de la réalisation définitive des cessions de parts sociales ci-dessus mentionnées et de leur opposabilité à la société, de modifier l'article 8 des statuts ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 8 - Capital social**

Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €). Il est divisé en CENT QUARANTE TROIS MILLE (143.000) parts sociales toutes de valeur égale, entièrement libérées, numérotées de 1 à 143.000 et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

- SARL FINANCIERE EXPERTISE PV,  
à concurrence de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt treize parts, ci 28.593 parts  
numérotées de 1 à 28.593,
- Monsieur Jean-Marie FERRANDO,  
à concurrence d'une part, ci 1 part  
numérotée 28.594,
- Monsieur Franck HUYGHE,  
à concurrence d'une part, ci 1 part  
numérotée 28.595,

|   |              |
|---|--------------|
| - Monsieur Patrick GRIMAUD,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 28.596,  | 1 part       |
| - Monsieur Panayotis LIOLIOS,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 28.597,  | 1 part       |
| - SARL AUDIT ET CONSEIL PY,<br>à concurrence de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt treize parts, ci<br>numérotées de 28.601 à 57.193,                                      | 28.593 parts |
| - Monsieur Roger VIGILANT JAKOU,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.194,   | 1 part       |
| - Monsieur Hervé DEVILLERS,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.195,  | 1 part       |
| - Monsieur Jean-Luc BESSON,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.196,  | 1 part       |
| - Monsieur Pierre de PRADIER d'AGRAIN,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.197,   | 1 part       |
| - SARL CONSEIL EXPERTISE CSA,<br>à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre vingt dix neuf parts, ci<br>numérotées de 57.201 à 78.648, 85.799, et de 107.251 à 114.400, | 28.599 parts |
| - SARL GALLEZOT AUDIT,<br>à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre-vingt dix huit parts, ci<br>numérotées de 78.649 à 85.797 et de 85.802 à 107.250,                  | 28.598 parts |
| - Monsieur Olivier GALLEZOT,<br>à concurrence de une part, ci<br>numérotée 85.801,  | 1 part       |
| - Monsieur Jean-Noël PAROT,<br>à concurrence de trois parts, ci<br>numérotées 28.600, 57.200 et 85.800,   | 3 parts      |
| - Monsieur Pierre VIEILLARD,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 28.599,   | 1 part       |
| - Monsieur Yves PERRIGOT,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.199,  | 1 part       |
| - SARL BRIOT PERROUD EXPERTISE,<br>à concurrence de vingt huit mille cinq cent quatre-vingt huit parts, ci<br>numérotées de 114.401 à 142.988,                                  | 28.588 parts |
| - Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.989,   | 1 part       |

|   |        |
|---|--------|
| - Monsieur Patrick DISTEL,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.990,            | 1 part |
| - Monsieur Dominique THOMASSIN,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.991,       | 1 part |
| - Monsieur Jean-Pierre HILD,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.992,          | 1 part |
| - Monsieur Ibrahim INGAR,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.993,             | 1 part |
| - Monsieur Frédéric VILLARS,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.994,          | 1 part |
| - Madame Brigitte DUBOIS,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.995,             | 1 part |
| - Monsieur Patrick MONEGER,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.996,           | 1 part |
| - Monsieur Emmanuel BRIOT,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.999,            | 1 part |
| - Monsieur Olivier PERROUD,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 143.000,           | 1 part |
| - Madame Christel SADOINE,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 28.598,             | 1 part |
| - Monsieur Christian DORANGE-PATTORET,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 57.198, | 1 part |
| - Monsieur Vincent YOUNG,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 85.798,              | 1 part |
| - Monsieur Philippe LHOMMEAU,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.997,         | 1 part |
| - Monsieur Serge CLERC,<br>à concurrence d'une part, ci<br>numérotée 142.998,               | 1 part |

Total égal au nombre de parts composant le capital social

---

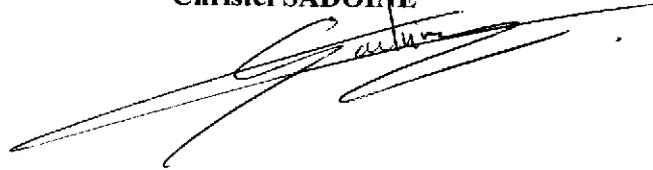
143.000 parts

6. Que chacun des actes en date à Dijon du 20 avril 2011 ci-dessus mentionnés a été rendu opposable à la société ce jour, par le dépôt d'un exemplaire de chacun desdits actes au siège social contre remise par moi-même d'une attestation de ces dépôts.

Constate la réalisation de la condition affectant la modification des statuts et, en conséquence, le caractère définitif de la modification de l'article 8.

En foi de quoi, il a été établi le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

**La co-gérante**  
**Christel SADOINE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christel Sadoine', written over the printed name.